

BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES



Édition Chronologique n° 55 du 31 octobre 2014

PARTIE PERMANENTE
Administration Centrale

Texte 5

INSTRUCTION N° 9692/DEF/CAB
portant abrogation de textes.

Du 21 octobre 2014

CABINET DU MINISTRE.

INSTRUCTION N° 9692/DEF/CAB portant abrogation de textes.

Du 21 octobre 2014

NOR D E F M 1 4 5 1 9 0 2 J

Textes abrogés :

Instruction n° 4533 du 28 janvier 1985 (BOC, p. 766 ; BOEM 680.1).

Instruction du 30 octobre 2008 (BOC N° 44 du 21 novembre 2008, texte 4 ; BOEM 110.4.4, 680.1).

Référence de publication : BOC n° 55 du 31 octobre 2014, texte 5.

1. Les textes énumérés ci-après sont abrogés :

- instruction n° 4533 du 28 janvier 1985 concernant les relations avec la presse lors d'opérations militaires ou de maintien de l'ordre ;

- instruction du 30 octobre 2008 relative à la communication sur le Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale.

2. La présente instruction sera publiée au *Bulletin officiel des armées*.

Le ministre de la défense,

Jean-Yves LE DRIAN.